



DIFFICULTÉS DANS LE LOGEMENT

Guide sur les solutions contre
l'inconfort thermique et les factures
trop élevées



Comment s'y retrouver dans ce guide ?

Comment réduire mes factures ?

Rénover son logement	page 3
Adopter les Écogestes	page 4
Investir dans du matériel économe	page 5
Optimiser son abonnement électrique	page 6

Comment obtenir des aides pour payer mes factures ?

Le chèque énergie	page 8
Le Fonds de Solidarité pour le Logement	page 9
Autres aides (CAF, caisse de retraite, ...)	page 9
Que faire en cas d'impayés	page 10
Le SLIME	page 11

Et si je rencontre d'autres difficultés ?

Certains de mes équipements fonctionnent mal	page 12
J'ai froid dans mon logement	page 13
J'ai trop chaud dans mon logement	page 14
Mon logement a des problèmes d'humidité	page 15
Mon logement me semble insalubre	page 15

Quels sont les acteurs à qui m'adresser ?

Les Maisons Départementales de Santé et Centre Communal d'Action Social	page 16
L'Agence 91 de l'Information sur le Logement	page 18
Le Médiateur National de l'Énergie	page 18
La Fondation pour le Logement	page 19
Votre bailleur social	page 19

Comment réduire mes factures ?

L'énergie occupe une place centrale dans notre quotidien : se chauffer, cuisiner, s'éclairer, utiliser ses équipements... autant de besoins essentiels pour vivre confortablement dans son logement. Pourtant, le coût de l'énergie, les caractéristiques de votre logement ou encore certaines situations personnelles peuvent rendre difficile la gestion des factures et la maîtrise de sa consommation.

Ce guide a été conçu par l'Alec Ouest Essonne pour accompagner les ménages ainsi que les professionnels de l'accompagnement social. Il a pour objectif de fournir des repères simples et concrets afin d'aider chacun à mieux comprendre, agir et trouver du soutien face aux difficultés liées à l'énergie dans son logement.

Ne restez pas seuls face à ces difficultés : au-delà de ce guide, les conseillers de l'Alec Ouest Essonne sont à votre disposition pour vous écouter, vous accompagner et trouver avec vous les solutions les plus adaptées.



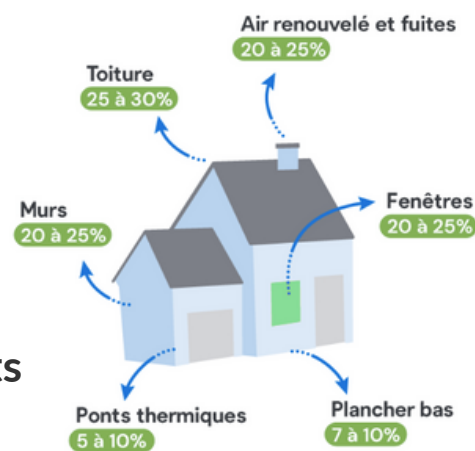
Rénover son logement

Avant même de changer ses habitudes, rénover son logement reste l'un des moyens les plus efficaces pour réduire ses factures d'énergie et améliorer son confort.

Certains travaux simples peuvent même parfois être réalisés en auto-rénovation, ce qui réduit les coûts et aide à mieux comprendre son logement.

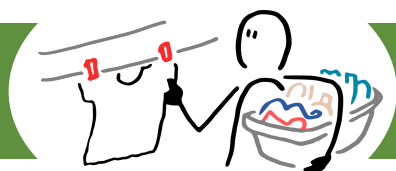


À noter : les propriétaires bailleurs sont désormais tenus de proposer des logements répondant à des critères minimaux de performance énergétique, afin de limiter les "passoires thermiques".



Pour vous aider à trouver les aides financières disponibles, découvrez notre Guide des aides à la rénovation





Adopter les Écogestes

On fait tous des écogestes au quotidien mais les bons réflexes peuvent vite être oubliés ou parfois, on ne les connaît tout simplement pas. Dans cette page, nous vous proposons une sélection de gestes simples à adopter chez soi pour réduire facilement ses factures d'énergie et d'eau, sans bouleverser votre routine.

Éteindre les appareils en veille

Débrancher ou utiliser une multiprise avec interrupteur

💡 Économie : **40 à 100€/an** sur la facture d'électricité



Cuisiner avec un couvercle

Permet de chauffer plus vite, donc consommer moins

💡 Économie : **20 à 40€/an** sur la facture de gaz ou d'électricité

Réduire le temps de douche

Passer de 10 à 5 minutes permet de diviser par deux la consommation

💡 Économie : **100 à 150€/an/pers** sur la facture de chauffage et d'eau



Utiliser la bouilloire au lieu d'une casserole pour chauffer l'eau

La bouilloire chauffe plus vite et consomme moins

💡 Économie : **10 à 20€/an** sur la facture d'électricité

Dégivrer régulièrement le congélateur

Le givre entraîne une surconsommation d'énergie et une perte de place

💡 Économie : **10 à 30€/an** sur la facture d'électricité



Fermer les volets ou rideaux la nuit en hiver et la journée l'été

Limite la déperdition liée aux fenêtres l'hiver et l'inconfort l'été

💡 Économie : **30 à 80€/an** sur la facture de chauffage

Baisser le chauffage de 1°C

Chaque degré de moins c'est 7 % d'économie d'énergie

💡 Économie : **100 à 250€/an** sur la facture de chauffage



Investir dans du matériel économe



En complément des écogestes, certains petits matériels peuvent aussi vous aider à réduire simplement vos consommations d'eau et d'électricité. Faciles à trouver, abordables et rapides à installer, ces équipements permettent de faire baisser vos factures de manière concrète, sans travaux lourds. En voici une sélection efficace à adopter chez vous.



Mousseurs / Aérateurs

Réduisent le débit d'eau sans perte de confort.

💡 Économie : 20 à 60€/an sur la facture d'eau et de chauffage de l'eau

Douchette économe

Un débit plus faible mais à pression de jet égale

💡 Économie : 60 à 120€/an/pers sur la facture d'eau et de chauffage



Minuteur ou sablier de douche

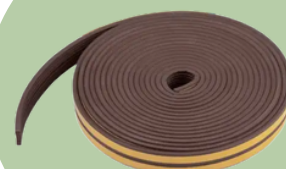
Permet de visualiser et limiter le temps passé sous la douche

💡 Économie : 50 à 100 €/an/personne si adopté

Joint ou boudin isolant pour portes et fenêtres

Limite les pertes de chaleur par les courants d'air

💡 Économie : 30 à 100 €/an selon les fuites



Plaque isolante pour radiateur rayonnant (panneau réflecteur)

Se place derrière le radiateur pour renvoyer la chaleur vers la pièce

💡 Économie : 10 à 40 €/an/radiateur sur la facture de chauffage

Rideau isolant thermique

Épais et doublés, ils limitent les pertes de chaleur par les fenêtres

💡 Économie : 30 à 80€/an sur la facture de chauffage



Thermostat programmable / intelligent

Adaptez le chauffage aux heures de présence et aux pièces utilisées

💡 Économie : 150 à 300 €/an sur la facture de chauffage



Optimiser son abonnement électrique

Réduire sa consommation, c'est une chose. Mais pour faire baisser sa facture, il est aussi essentiel de s'intéresser à son contrat d'électricité. Entre la puissance souscrite, les plages horaires heures pleines/heures creuses, et les différentes offres du marché, il existe plusieurs leviers souvent méconnus pour payer moins à consommation égale.

Le compteur Linky

Retrouver toutes les données de votre Linky sur le site web ou application mobile du fournisseur



L'indicateur lumineux de consommation

Clignote plus ou moins vite en fonction de la quantité d'électricité consommée en temps réel.

Le numéro du compteur

C'est l'identifiant unique utilisé comme référence sur la facture d'électricité. Pour vérifier la concordance, il suffit de relever les 3 derniers chiffres.

L'écran d'affichage

Permet de visualiser sur demande le informations détaillées ci-dessous.

Le voyant lumineux

Permet de remettre en service le compteur en cas de coupure, en appuyant longuement sur la touche +.

Les touches de défilement

Permet de faire défiler les informations affichées sur l'écran.

Le clip d'ouverture du capot

Permet d'ouvrir le capot du compteur. À manipuler avec précaution et uniquement pour utiliser la fonction contact sec.



Le compteur Linky permet d'obtenir plein d'information sur son abonnement électrique, bien le comprendre permet aussi de bien s'en servir. Avec les touche de défilement vous pourrez entre autre consulter :

- Le numéro de PRM (Point de Référence des Mesures), sert de référence de compteur pour le fournisseur d'énergie.
- L'index de consommation, affiche la consommation de kWh depuis le début de la mise en service du compteur.
- L'option tarifaire, soit l'option « BASE » ou l'option « HEURES PLEINES/CREUSES ».
- La puissance appelée, représente la puissance (kVA) utilisée au moment de son affichage sur l'écran du compteur.
- La puissance maximale que l'on a consommée durant les 30 derniers jours.
- La puissance souscrite (en kVA) est la puissance de son compteur. Cette puissance détermine le niveau tarifaire de l'abonnement d'électricité souscrit auprès de votre fournisseur d'énergie.

Adapter la puissance souscrite

La puissance souscrite (exprimée en kVA) correspond à la capacité maximale que votre compteur peut fournir à un instant donné. Plus elle est élevée, plus l'abonnement mensuel est cher — même si vous ne consommez pas davantage.

Si votre puissance est surdimensionnée (par exemple 9 kVA alors que 6 suffiraient), vous payez inutilement. Si elle est sous-dimensionnée, vous risquez des coupures lorsque plusieurs appareils fonctionnent en même temps.

✚ **Comparer votre puissance souscrite à la puissance max appelée si elle nettement en dessous contactez votre fournisseur pour faire ajuster la puissance**

Optimiser l'usage des Heures Pleines/Heures Creuses

Si vous avez un contrat avec des heures creuses / heures pleines, le prix du kWh est réduit sur certaines plages horaires.

Pour que cette option soit réellement rentable, il faut décaler un maximum de consommation vers les heures creuses (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle en départ différé, chauffe-eau programmé la nuit, ...)

✚ **Vérifiez les horaires exacts de vos heures creuses (varient selon la commune) et programmez les appareils électriques en conséquence.**

Si vous ne pouvez pas décaler vos usages, il vaut parfois mieux repasser à un contrat base.

Revoir son contrat et comparer les offres

Il existe deux grands types de tarifs :

- Tarif réglementé (EDF - Tarif Bleu) : fixé par l'État
- Offres de marché : proposées par EDF ou d'autres fournisseurs, parfois moins chères ou plus stables (offres à prix bloqué, offres indexées, offres vertes)

✚ **Comparer votre contrat actuel avec les offres concurrentes via un comparateur officiel.**

Vérifier si vous êtes toujours sous le tarif réglementé ou une offre de marché ancienne.
Contacter votre fournisseur pour demander une réévaluation gratuite de votre offre et vérifier les options activées (ex : heures creuses, services inutiles payants).

Comment obtenir des aides pour payer mes factures ?

Les dépenses liées au logement sont nombreuses et peuvent peser de manière trop lourde dans le budget en cas de faibles revenus.

C'est la raison pour laquelle il existe des dispositifs adaptés à chaque dépense : eau et énergie. Découvrez dans les pages suivantes les aides dont vous pourriez avoir besoin.



Le chèque énergie

Le chèque énergie est une aide financière destinée à aider les ménages aux revenus modestes à payer leurs dépenses liées à l'énergie. Il peut servir à régler une facture d'électricité, de gaz, de bois ou de fioul, mais aussi les redevances dues pour les charges d'énergie dans le cadre d'un logement-foyer conventionné APL.

Le bénéfice du chèque énergie est ouvert aux foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation est inférieur à 11 000€.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité en quelques clics sur :
guichet.chequeenergie.gouv.fr/guichetchq/verifier-mon-eligibilite



Le montant du chèque énergie varie selon le nombre d'occupants et le RFR entre 48 et 277€ par an

L'attribution du chèque énergie dépend uniquement du revenu fiscal du foyer et de sa composition. La plupart du temps, vous n'avez aucune démarche à faire : l'État se base automatiquement sur votre déclaration d'impôts.

Toutefois si vous pensez pouvoir y prétendre et que vous n'en avez pas bénéficié, vous devrez déposer une demande sur le site officiel chequeenergie.gouv.fr

Pour toute question concernant le chèque énergie vous, contactez le numéro vert dédié

0 805 204 805

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h à 20h

Par ailleurs, vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches relatives au Chèque Énergie auprès des espaces France services de leur territoire.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL est un dispositif d'aide locale géré par le département destiné à soutenir les ménages en difficulté pour accéder au logement ou s'y maintenir.

Il peut être sollicité par l'intermédiaire d'un travailleur social notamment en cas d'impayés de loyer ou de charges, de surendettement, d'accès difficile à un logement ou encore pour financer des dépenses urgentes liées au logement.



Le travailleur social vous aidera à constituer votre dossier de demande de FSL.

Suite au dépôt de dossier auprès du FSL, la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel est maintenue jusqu'à ce que le FSL ait rendu ses conclusions (dans un délai maximum de 2 mois).

Après instruction, une aide peut être attribuée sous forme d'avance, de subvention ou de garantie. L'aide peut couvrir des arriérés, des frais de déménagement ou de mise en service, ou des frais liés à l'accès à l'énergie.



Plus d'infos sur essonne.fr/le-departement/les-organismes-associes/le-fonds-de-solidarite-pour-le-logement-fsl

Il est également possible de s'adresser directement au FSL, en écrivant au Conseil Départemental du département.



01.69.13.23.00



fsl91@cd-essonne.fr

Autres aides (CAF, caisse de retraite, ...)



Le travailleur social qui vous accompagne pourra également vous aider à identifier les autres aides dont vous pourriez bénéficier comme :

- Les aides ponctuelles de la CAF et de certaines caisses de retraite : qui peuvent parfois accorder un secours « énergie » afin d'aider au paiement de factures d'énergie ou d'éviter une coupure.
- Pour les affiliés de la MSA : il existe un formulaire d'« aide énergie » (action sociale) pour les membres en difficulté, afin d'aider à régler des dépenses d'énergie.



Que faire en cas d'impayés

Rencontrer des difficultés pour payer sa facture d'énergie peut arriver. L'important est d'agir rapidement pour éviter la réduction ou la suspension de la fourniture d'électricité ou de gaz.

Les premières conséquences d'un impayé

Lorsque vous recevez votre facture, vous disposez en général de 14 jours pour la régler (la durée exacte peut varier selon les fournisseurs).

Si le paiement n'est pas effectué, votre fournisseur :

1. Envoie un premier courrier de relance pour vous rappeler l'échéance.
2. S'il n'y a toujours pas de paiement, il adresse un courrier de mise en demeure, qui fixe un nouveau délai pour régulariser la situation.
3. En l'absence de règlement, le fournisseur peut alors réduire la puissance électrique (pour l'électricité) ou suspendre la fourniture (gaz ou électricité), sauf pendant la trêve hivernale.

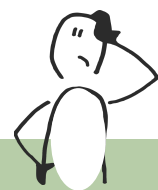
Trêve hivernale : une protection essentielle

Du 1er novembre au 31 mars, la trêve hivernale protège les consommateurs résidentiels :

- Aucune coupure d'électricité ou de gaz ne peut avoir lieu pendant cette période.
- Pour l'électricité, la puissance peut être réduite, mais le logement reste alimenté a minima.

Cette protection ne dispense pas de payer les factures : les sommes restent dues et la situation doit être régularisée dès que possible.

Comment agir



Pour limiter les conséquences et éviter toute suspension de fourniture :

- Contactez rapidement votre fournisseur pour expliquer votre situation. Vous pouvez demander :
 - un échelonnement des paiements,
 - un report de l'échéance,
- Ne laissez pas les courriers sans réponse : plus vous agissez tôt, plus il est simple de trouver une solution.
- Signalez, le plus tôt possible, toute difficulté durable à un travailleur social ou à votre centre communal d'action sociale (CCAS). Il pourra, dans certains cas, activer d'autres solutions auprès de votre fournisseur.

Contacts utiles

Pour obtenir des informations fiables et des conseils personnalisés, vous pouvez contacter le Service Énergie-Info (information neutre et gratuite) au 0 800 112 212 (appel et service gratuits)

Le Programme SLIME

slime Une solution pour agir contre la précarité énergétique

Vous êtes habitant de l'agglomération Paris Saclay ?

Que vous soyez propriétaire ou locataire du parc social ou privé, un accompagnement **gratuit et personnalisé** vous est proposé par votre agglomération.

Un conseiller se rend sur place pour évaluer les caractéristiques du logement, les équipements, les usages et mieux comprendre votre situation sociale et pour vous aider à trouver les solutions les plus adaptées à votre situation.

Des petits équipements peuvent même être fournis gratuitement :
mousseurs, ampoules LED, rideaux thermiques, joints d'étanchéité....

PARIS-SACLAY RÉNOV'
un service de l'agglomération

LOCATAIRES | PROPRIÉTAIRES | COPROPRIÉTAIRES

RÉDUISEZ VOS FACTURES d'eau et d'énergie

- ✓ Installation de matériels économes (gratuit, soumis à conditions de ressource)
- ✓ Conseils personnalisés

Ampoule basse consommation
Rideau isolant
Joint de porte et fenêtre
Multiprise à interrupteur
Réducteur de débit d'eau

Prenez rendez-vous au
01 84 77 77 77
ou remplissez le formulaire

PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération

Essonne
TERRE D'AVENIRS

Alec
OUEST ESSONNE

CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Sybille Chaillot
Conseillère précarité
énergétique
pour l'ALEC Ouest Essonne
et Paris Saclay Renov'

slime@alecoe.fr
01 60 19 10 95



Et si je rencontre d'autres difficultés ?

Certains de mes équipements fonctionnent mal

Votre four à micro-ondes, votre frigidaire ou votre lave-linge ne fonctionne plus ?

Avant de le remplacer, vous pouvez essayer de le réparer grâce au bonus réparation, un dispositif qui vous permet de réparer à moindre coût vos appareils du quotidien.

Bonus réparation : comment ça marche ?

Le bonus prend la forme d'un forfait variable selon le type d'appareil d'un montant allant de 15 à 60 €



**LABEL
QUALI
RÉPAR**

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Pour bénéficier du bonus réparation, vous devez vous rendre chez un réparateur labellisé QualiRépar, référencé pour ses compétences professionnelles.

Pour trouver un réparateur labellisé, rendez-vous sur le site ecosystem.eco pour bénéficier d'une réparation garantie et d'une réduction forfaitaire du prix de la réparation mentionnée directement sur la facture.

Exemple d'appareils et de bonus concernés :

ecosystem
recycler c'est protéger

MAISON - ENTRETIEN			CUISINE - CUISSON			GROS ÉLECTROMÉNAGER		
Aspirateurs (balai / robot / traineau)	Centrale vapeur	Climatiseur mobile	Bouilloire	Centrifugeuse et extracteur	Grille-pain	Cave à vin	Congélateur	Cuisinière
40€	20€	25€	15€	15€	15€	25€	25€	25€
Défroisseur à main	Fer à repasser	Humidificateur	Four micro-ondes	Four posable	Friteuse	Four encastrable (hors micro-ondes)	Hotte	Lave-linge
15€	15€	15€	20€	15€	15€	25€	25€	50€

Retrouvez les autres aides auxquelles vous pourriez avoir droit en scannant le QR code ci-dessous ou en vous rendant sur le site aide-sociale.fr





J'ai froid dans mon logement

Même avec le chauffage allumé, on peut ressentir du froid dans son logement. Ce froid "ressenti" est souvent causé par plusieurs facteurs :



Les parois froides

Les murs, fenêtres ou sols mal isolés diffusent du froid. Même si l'air est chaud, le corps perçoit un déséquilibre thermique, ce qui génère de l'inconfort



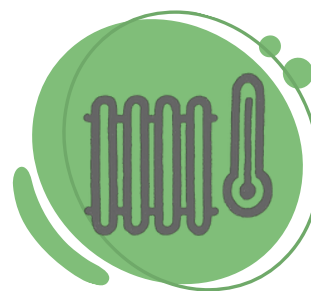
Les courants d'air

Les infiltrations d'air par les portes, les fenêtres ou les fissures créent une sensation de froid localisé, surtout près du sol



L'humidité

Un air humide donne une impression de froid plus intense. De plus, l'humidité favorise les moisissures et dégrade le confort global



Le chauffage mal réparti

Des radiateurs mal dimensionnés ou mal placés chauffent mal certaines pièces ou zones du logement

Quelles solutions pour améliorer le confort thermique ?

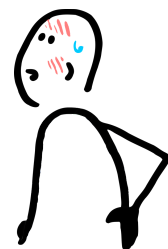
🏠 Améliorer l'isolation des murs, combles, les planchers bas : pour limiter les déperditions de chaleur. Si elles sont peu performantes, changer les fenêtres pour du double ou triple vitrage.

📖 Stopper les infiltrations d'air par la pose de boudins de porte, joints d'étanchéité ou d'isolants autour des menuiseries. Utiliser des rideaux épais pour couper le froid la nuit.

🌡️ Mieux réguler le chauffage via un thermostat programmable. Ne pas bloquer les radiateurs avec des meubles et purger les radiateurs régulièrement pour un fonctionnement optimal.

💧 Gérer l'humidité en aérant chaque jour, même en hiver (5 à 10 minutes) ou en s'équipant d'une ventilation efficace pour évacuer l'humidité.

J'ai trop chaud dans mon logement



L'été, certaines habitations deviennent de véritables fours, surtout en cas de canicule. Plusieurs causes expliquent ce phénomène :



Un logement mal isolé

Sans isolation thermique performante (toit, murs, fenêtres), la chaleur entre rapidement et s'accumule, surtout dans les combles et les étages.



L'effet de serre intérieur

Les baies vitrées non protégées laissent passer les rayons du soleil qui chauffent les sols, murs et meubles. La chaleur s'accumule sans pouvoir ressortir.



L'air qui ne circule pas

Un logement mal ventilé retient l'air chaud et humide. Sans brassage d'air, la température grimpe rapidement.



L'usage d'appareils qui chauffent

Ordinateurs, fours, plaques, TV, et même l'éclairage peuvent dégager une chaleur non négligeable en été.

Comment garder son logement frais en été ?

🏠 Mieux isoler pour se protéger de la chaleur et utiliser des matériaux à forte inertie (déphasage) thermique pour limiter les pics de chaleur.

☀️ Bloquer le soleil avant qu'il n'entre en installant des volets, brise-soleil, stores extérieurs ou rideaux occultants. En plantant des arbres ou végétalisant les façades pour faire de l'ombre.

💧 Rafrâchir naturellement en aérer tôt le matin et tard le soir pour faire entrer l'air frais. En créant des courants d'air en ouvrant plusieurs fenêtres ou en utilisant un ventilateur. Sans oublier de fermer fenêtres, volets et rideaux en journée.

⚡ Limiter les sources de chaleur internes en éteignant les appareils électriques inutiles. En cuisinant à l'extérieur ou en privilégiant des plats froids. En utilisant des ampoules LED peu chauffantes.

Mon logement a des problèmes d'humidité



L'humidité dans un logement provient de plusieurs causes : infiltrations d'eau (toiture, murs, joints défectueux), remontées capillaires (eau du sol qui remonte dans les murs), condensation intérieure (mauvaise ventilation, excès d'humidité) ou fuites de canalisations. Ces phénomènes entraînent diverses pathologies plus ou moins graves.

Pour prévenir ces problèmes, il faut agir sur trois axes : ventiler, assurer l'étanchéité et réduire la

production d'humidité. Une VMC bien entretenue, une aération quotidienne et un chauffage régulier limitent la condensation. L'entretien des toitures, façades, joints et gouttières empêche les infiltrations. Enfin, il est conseillé d'utiliser des enduits respirants (à la chaux), d'éviter de sécher le linge à l'intérieur et de couvrir les casseroles pendant la cuisson.

Une gestion correcte de l'humidité protège le confort, la santé des occupants et la durabilité du logement.

Mon logement me semble insalubre



Agir face à un logement en mauvais état ou dangereux. Chacun doit pouvoir vivre dans un logement sans risque pour sa santé ou sa sécurité. Si un logement vous paraît en très mauvais état, dégradé ou dangereux, n'attendez pas pour réagir.

En cas de désordre grave tel que :

- des fuites de toiture,
- un affaissement du plancher,
- une installation électrique en mauvais état,
- un chauffage défectueux,
- de la moisissure sur les murs,

que faire ? La loi vous protège.



Sachez qu'il existe des solutions pour rénover votre logement et résoudre votre situation : aides financières de votre agglomération, Ma Prime Logement Décent, dispositifs d'accompagnement. Pour plus d'informations contactez l'ALEC Ouest Essonne au **0160191095**.

Agissez, informez vous sur vos droits en tant que locataire. Appelez le **0160772122**. Un conseiller de l'ADIL sera à votre écoute pour vous renseigner gratuitement sur vos droits et vous orienter.

Quels sont les acteurs à qui m'adresser ?

Les Maisons Départementales de Santé (MDS) et Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Les travailleurs sociaux sont là pour vous accompagner si vous êtes confronté à des difficultés financières et/ou sociales.

Les travailleurs sociaux peuvent notamment intervenir sur :

- Le logement :
 - accès et maintien dans le logement
 - demande de logement social
 - hébergement d'urgence
 - demande d'aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
 - aide à la régularisation des impayés
- L'énergie :
 - accompagnement budgétaire
 - aide à l'obtention des aides (chèque énergie, ...)
 - médiation avec les fournisseurs d'énergie
 - surendettement lié aux factures, plan d'apurement

Chaque habitant peut solliciter un travailleur social à travers les structures suivantes :

- Les Centres Communes d' Action Social (CCAS)

Service disponible dans la plupart des communes, le plus souvent à destination des personnes seules et/ou vieillissantes.

Pour connaître l'adresse, les horaires et le numéro du CCAS de votre lieu de résidence, vous avez la possibilité de contacter votre mairie.

- Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Service disponible sur 4 sites en Ouest Essonne, également ouvert aux familles

C'est en général le CCAS de votre commune qui le plus souvent vous orientera vers une MDS de secteur.

MDS DE MASSY
4 avenue de France
91300 Massy
01 69 75 12 40

MDS de PALAISEAU
18 avenue de Stalingrad
91120 Palaiseau
01 69 31 53 20

MDS LES ULIS
6 Rue des Millepertuis
91940 Les Ulis
01 64 86 11 10

MDS DE DOURDAN
20 avenue Carnot
91410 Dourdan
01 64 59 89 69

Retrouvez la liste complète des CCAS de
l'Essonne sur le site du département :

www.essonne.fr/les-annuaires/liste/thematique/les-centres-communaux-daction-sociale-ccas



L'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL)

L'ADIL 91 informe et accompagne tous les habitants sur leurs questions de logement :

- relations locataire / propriétaire,
- loyers impayés, expulsions, logements indécents
- aides financières (CAF, FSL, Action Logement...)
- projets d'achat, de rénovation ou d'adaptation



Des juristes spécialisés vous conseillent en toute confidentialité et vous orientent vers les bons dispositifs, sans démarche commerciale.

ADIL DE L' ESSONNE
1, boulevard de l'Ecoute s'il pleut
91003 Evry-Courcouronnes

www.adil91.org
01 60 77 21 22
contact@adil91.com



Retrouver l'ADIL 91 dans toute l'Essonne avec les permanences de proximité
adil91.org/fileadmin/Sites/Adil_91/images/Les_permanences_2025.pdf

Le Médiateur National de l'Énergie

Le Médiateur national de l'énergie est un service public indépendant qui aide les consommateurs à résoudre leurs litiges avec les fournisseurs d'électricité ou de gaz.

Il peut intervenir en cas de :

- factures trop élevées ou erreurs de facturation,
- coupures ou problèmes de contrat,
- difficultés de paiement,
- besoin d'informations sur vos droits et les aides disponibles (chèque énergie, tarifs sociaux...).



Gratuit, impartial et accessible à tous, le Médiateur informe, conseille et peut proposer une solution amiable avec votre fournisseur d'énergie.

Contacter le médiateur :

www.energie-info.fr

0 800 112 212

Service & appel
gratuits

La Fondation pour le Logement

La Fondation pour le Logement agit sans condition depuis 1987 pour que toute personne défavorisée ait accès à un logement digne et une vie respectée. Elle

- accueille, accompagne et héberge les plus fragiles
- lutte contre l'habitat indigne
- interpelle les pouvoirs publics
- présente partout en France via agences, accueils de jour et pensions de famille.



Les travailleurs sociaux peuvent solliciter la Fondation pour le Logement pour des aides ponctuelles (par exemple le financement d'un déménagement dans le cadre d'un relogement)

Fondation pour le Logement
Agence régionale Île-de-France
Espace Solidarité Habitat (accueil du public)
78-80 rue de la Réunion 75020 PARIS

ile.de.france@fondationpourlelogement.fr
01 44 64 04 40

Votre bailleur social

Conformément à l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, si vous êtes dans un logement social, vous pouvez solliciter l'aide de votre bailleur sur :

- Le remplacement des fenêtres et volets.
- Le remplacement des radiateurs et convecteurs électriques.
- Le remplacement de la porte d'entrée et du garage y compris serrurerie.
- Le remplacement de l'évier et du meuble sous-évier.
- Le ravalement des façades.

Pour vous accompagner dans vos démarches, chaque bailleur (I3F, Seqens, CDC habitat, Batigere, Antin Résidence, Toit et joie.....) a des services dédiés pour vous répondre.

En cas de besoin, nous vous invitons à contacter en priorité votre gardien ou le responsable de site. Ils assurent la coordination des équipes et transmettent les demandes d'intervention à réaliser. Vous pouvez également faire appel au travailleur social spécialisé de votre bailleur, dont le rôle est de faciliter l'accès au logement et d'accompagner les locataires afin de favoriser leur maintien dans les lieux.



■ Qui sommes-nous ?

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne accompagne les particuliers souhaitant améliorer leurs habitat et réduire leurs factures , en proposant des conseils techniques et financiers, neutre, indépendant et gratuit.

■ Comment nous contacter ?

Vous pouvez contacter un conseiller France Renov' :

- au **01 60 19 10 95** du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, sauf le jeudi de 9h30 à 13h.
- ou via **notre formulaire** sur alec-ouest-essonne.fr (rubrique Prendre contact)

Nous pourrons vous recevoir sur rendez-vous à Orsay, Dourdan ou Briis-sous-Forges.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur le site internet de l'agence : alec-ouest-essonne.fr

